

DEPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE DRAGUIGNAN

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE VILLE DE FREJUS
Service des affaires foncières et immobilières
GM/CM

Transmission en Préfecture	12 MARS 2026	Publié	Du 12 MARS 2026
Date de réception	12 MARS 2026		Au 13 MAI 2026
Notifiée le _____			

DECISION MUNICIPALE N° 2026 - 68D

Dépôt d'une demande de déclaration préalable de travaux concernant le bien suivant : salle polyvalente Jacques Prévert sis avenue Kennedy à Fréjus - quartier de l'Agachon.
Nature des travaux : aménagement de la façade ouest, création d'un WC PMR publics au droit de la salle polyvalente

LE MAIRE DE LA VILLE DE FREJUS,

VU l'article L. 2122-22 alinéa 27 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 1177 du Conseil municipal du 26 novembre 2024 portant délégation de pouvoirs, laquelle autorise Monsieur le Maire à « procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux qui relèvent du champ d'application de la déclaration préalable, sans limite de seuil, et du champ d'application du régime des autorisations pour les projets générant une superficie de plancher de moins de 200 m², ou une emprise au sol de moins de 200 m², ou concernant la réalisation d'un lotissement ou projets de voiries (...) » ;

VU l'arrêté municipal du 14 octobre 2025, portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Michel BOURDIN, Adjoint au Maire ;

CONSIDERANT que la Commune a pour projet la création d'un double WC PMR publics d'une surface de 9,24 m² accolé sur la façade ouest de la salle polyvalente Jacques Prévert sur la parcelle cadastrée section BD n°430,

CONSIDERANT que les travaux envisagés nécessitent le dépôt d'une demande de déclaration préalable de travaux, et que le projet est d'une emprise au sol inférieure à 200 m²,

SUR proposition de Madame La Directrice Générale des Services,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : De déposer une demande de déclaration préalable de travaux pour le projet ci-avant exposé.

ARTICLE 2 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 : Madame la directrice générale des Services de la mairie est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise en Préfecture du Var et fera l'objet d'une publication électronique sur le site internet de la Ville.

Fait à FREJUS, le 11 MARS 2026

Pour Le Maire,
L'Adjoint délégué,



Michel BOURDIN

DECLARATION PREALABLE
Villa Jacques Prevert,
Avenue de l'agachon, 83600 FREJUS.

Aménagement façade ouest, d'un double WC PMR accolé à la villa Prevert. (Parcelle cadastrale BD:430).

Le coloris et les matériaux utilisés pour les travaux de maçonneries, façades et serrureries seront identiques à l'existant.



Les présents plans sont exclusivement destinés à la demande de Déclaration Préalable. Ils ne sont pas des plans d'exécution et ne peuvent donc en aucun cas être directement utilisés pour réaliser la construction.

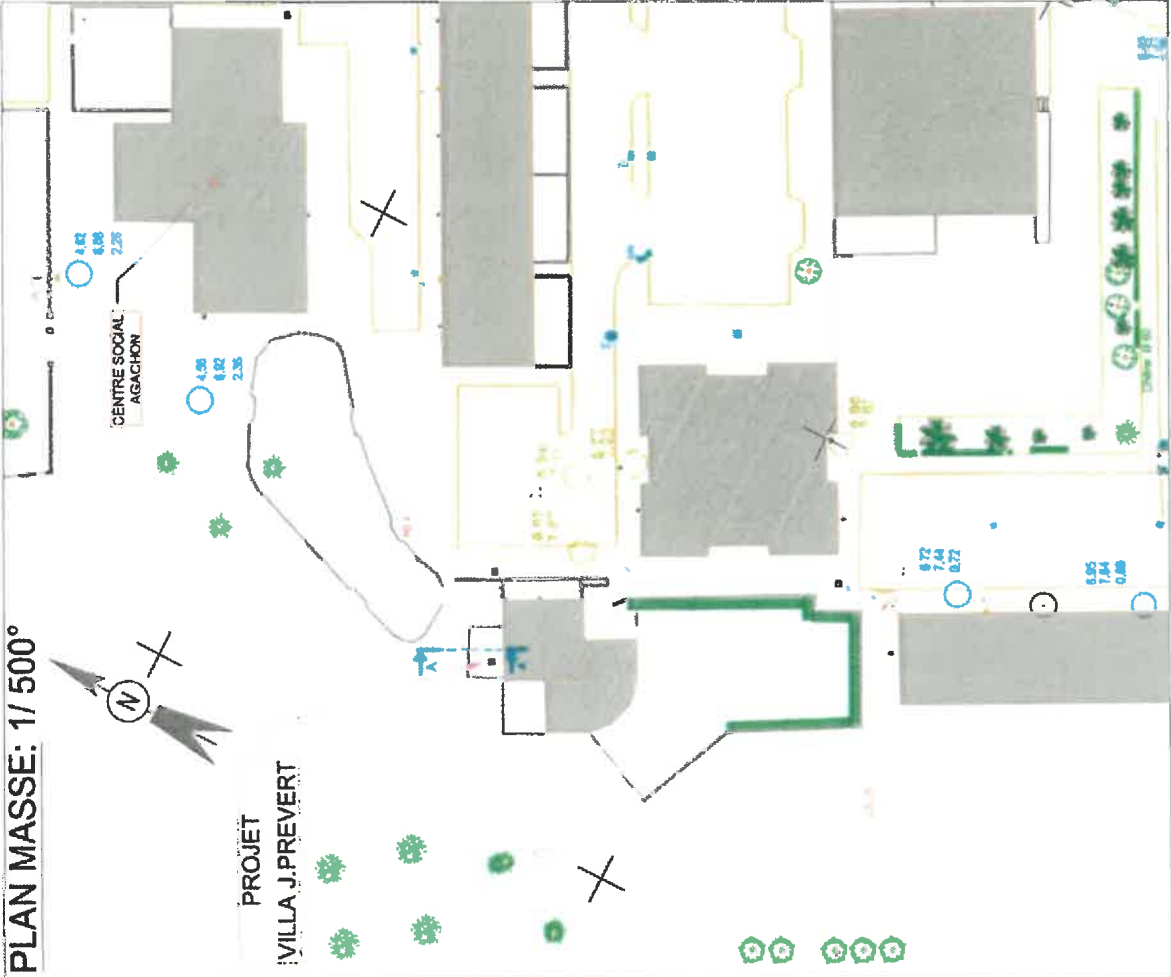
**VILLE DE FREJUS**
Direction des Bâtiments Communaux

N°	Description	Date

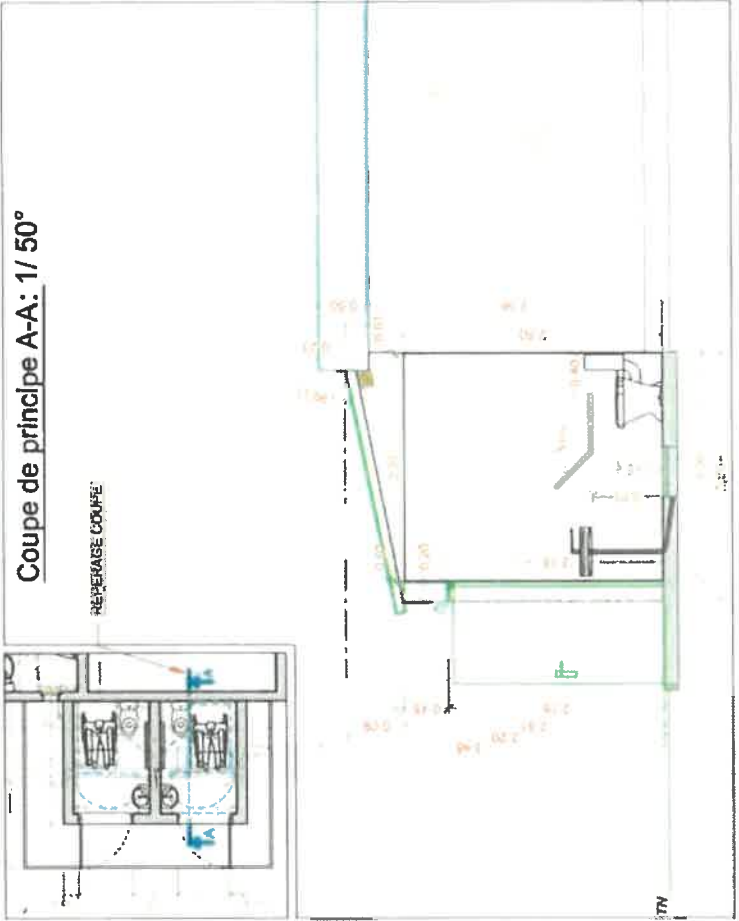
Villa Jacques PREVERT,
Avenue de l'Agachon
83600 FREJUS.
Création de WC-PMR PUBLICS au droit
de la villa associative.

Plan de situation

Numéro du projet	A10	DP 1
Date	18/02/2026	
Dessiné par	Florent ROUSSELOT	
Vérifié par	Xavier ARENT	Echelle



Coupe de principe A-A: 1/ 50°



VILLE DE FREJUS

Direction des Bâtiments Communaux

VILLA JACQUE PREVERT,
AVENUE DE L'AGACHON
83600 FREJUS.
Création de WC-PMR PUBLICS au droit
de la villa associative.

N°	Description	Date

PLAN DE MASSE & COUPE DE PRINCIPLE			
Numero du projet	A 10	DP 2	
Date	18/02/2026		
Designé par	Rousselot Florent		
Validé par	Xavier ARENT	Echelle	Echelle 500° 1/ 50°

SLOA

EXISTANT & IN

PHOTO 1: Façade Ouest.



REPERAGE



PHOTO 2: Façade sud.



PHOTOS 6: Façade NORD de loin.



PHOTO3: Façade sud.



PHOTO 5: Façade EST.



PHOTO 3: Façade SUD: EXISTANT.



PHOTO 4: INSERTION Façade SUD.



VILLE DE FREJUS

Direction des Bâtiments Communaux

Villa Jacques PREVERT,
Avenue de l'Agachon,
83600 FREJUS.

Création de WC-PMR PUBLICS au droit de la
villa associative/Salle municipale Prevert.

Façades concernées par les TVX.

DP 4.

N°	Description	Date

Numéro du projet	A 10
Date	18/02/2026
Dessiné par	Rousset Florent
Vérifié par	ARENT Xavier
Echelle	

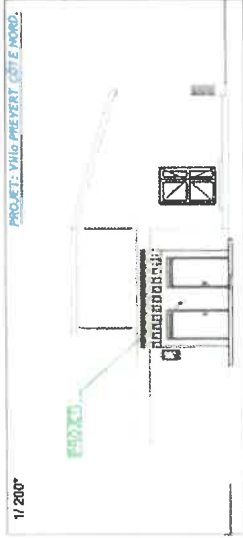
EXISTANTS:



PHOTO 2:



REPERAGE EXTERIEUR

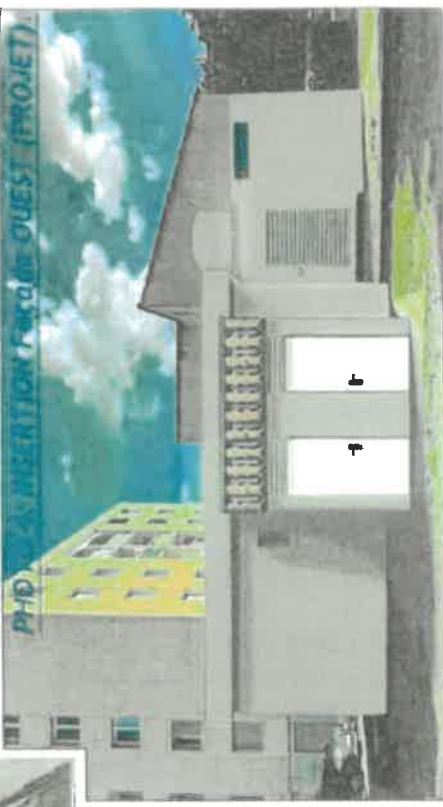
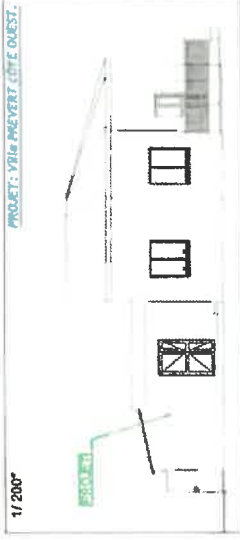


1/200'

PROJET: VILLA PREVERT CÔTÉ NORD.

PROJET: VILLA PREVERT CÔTÉ OUEST.

1/200'



VILLE DE FREJUS

Direction des Bâtiments Communaux

Villa Jacques PREVERT,
Avenue de l'Agachon,
83600 FREJUS.

Création de WC-PMR PUBLICS au droit de la
villa associative/Salle municipale Prevert.

ETAT EXISTANT & PROJETE.

N°	Description	Date

Numéro du projet	A 10
Date	18/02/2028
Dessiné par	Rousselet Florent
Vérifié par	Arent Xavier
Echelle	1/200'

DP 6.

INSERTION / VUE D'ENSEMBLE

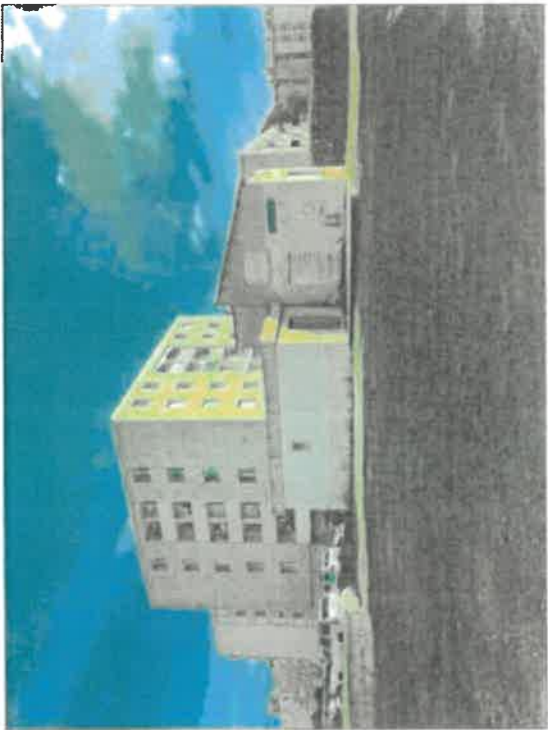
PHOTO 1: Proche, façade nord.



REPERAGE



PHOTO 3: VUE DE LOIN. (EXISTANT)





VILLE DE FREJUS

Direction des Bâtiments Communaux

N°	Description	Date

Villa Jacques PREVERT,
Avenue de l'Agachon,
83600 FREJUS.
Création de WC-PAR PUBLICS au droit de la
villa associative/Salle municipale Prevert.

Insertion de proche & vue de loin.			
Numéro du projet	A10	DP 7 & 8.	
Date	18/02/2026		
Dessiné par	Rousséot Florent		
Vérifié par	Xavier ARENT	Echelle	Aucune.